

Assurance pour animaux de compagnie BMO

Concours « Nourriture pour animaux de compagnie gratuite pendant un an » de BMO Assurance et de Récompenses Bleu

Renseignements complets sur le concours

Le **concours Nourriture pour animaux de compagnie gratuite pendant un an** lié à l'assurance pour animaux de compagnie de BMO (le « Concours ») est ouvert aux résidents autorisés du Canada âgés de 18 ans ou plus au moment de leur inscription, à l'exception des employés, des représentants et des agents de BMO Solutions d'assurance Inc., de la Banque de Montréal et de ses sociétés affiliées (y compris BMO Récompenses Bleu, Inc.), leurs agences de publicité et de marketing respectives et toute personne domiciliée avec l'une des personnes ci-dessus.

Le Concours débute à minuit (HE) le 1er septembre 2026 et se termine à 23 h 59 (HE) le 31 décembre 2026 (la « Période du concours »). Ce Concours est commandité par BMO Solutions d'assurance Inc. (« BMOSA »). Les références à « Récompenses Bleu » désignent BMO Récompenses Bleu Inc. et les références à « Global Pet Foods » désignent Global Pet Food Stores Inc. (faisant affaire au Québec sous le nom de Pitou Minou & Compagnons Inc.) (« GPF »).

Comment participer

Pour participer, les personnes admissibles doivent obtenir une soumission d'assurance pour animaux de compagnie de BMO pendant la Période du concours et fournir un numéro de membre Récompenses Bleu valide. Pour obtenir une soumission pour l'assurance pour animaux de compagnie, il vous suffit d'appeler BMO Solutions d'assurance Inc. par téléphone ou d'aller en ligne à l'adresse **bmoassurance.com/animaldecompagnie** et de fournir des renseignements de base sur votre animal de compagnie pour générer une soumission d'assurance.

Un (1) bulletin de participation au Concours sera remis après l'obtention de la soumission, qu'une police d'assurance pour animaux de compagnie soit souscrite ou non. Les personnes qui ne sont pas actuellement membres Récompenses Bleu peuvent adhérer au Programme Récompenses Bleu au cours du processus de soumission ou en visitant le site bluerewards.ca/fr et fournir leur numéro de membre pour être admissibles. En devenant membre Récompenses Bleu, vous acceptez d'être lié par les modalités du Programme Récompenses Bleu et les modifications qui y sont apportées, le cas échéant. Aux fins du présent règlement du concours, le participant est la personne au nom de laquelle le numéro de membre Récompenses Bleu a été établi, et il s'agit de la personne à qui le grand prix (décrit ci-dessous) sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Un bulletin de participation admissible ne sera généré qu'une fois que vous aurez obtenu une soumission d'assurance pour animaux de compagnie de BMO pendant la Période du concours et fourni un numéro de membre Récompenses Bleu valide.

Aucun achat n'est requis. L'obtention d'une soumission pour l'assurance pour animaux de compagnie de BMO est gratuite et ne vous oblige pas à souscrire la police d'assurance pour animaux de compagnie proposée. Les participants peuvent également obtenir un (1) bulletin de participation au Concours en soumettant leur nom, leur adresse courriel, leur numéro de membre Récompenses Bleu et une dissertation de 500 mots expliquant pourquoi ils pensent que l'assurance pour animaux de compagnie est importante, puis en envoyant le tout par la poste à BMO Solutions d'assurance inc., 250 Yonge Street, 9e étage, Toronto (Ontario) M5B 2L7, à l'attention de : Concours Récompenses Bleu lié à l'assurance pour animaux de compagnie de BMO. Les dissertations envoyées par la poste doivent être reçues au plus tard le 31 décembre 2026. Limite d'un (1) bulletin de participation par numéro de membre Récompenses Bleu pendant la Période du concours, peu importe la méthode de participation employée.

Offre de points en prime

Les participants admissibles qui obtiennent une soumission et fournissent un numéro de membre Récompenses Bleu valide recevront 500 points Bleu dans un délai de 90 jours, sous réserve des modalités du Programme Récompenses Bleu. Les points sont accordés, que l'on ait souscrit ou non une police d'assurance pour animaux de compagnie. Limite d'une (1) offre par membre.

Prix

Il y a un (1) grand prix à gagner, prenant la forme de nourriture pour animaux de compagnie gratuite pendant un an, offerte par Global Pet Foods, pour une valeur au détail approximative de 4 000 \$ CA. Le prix sera remis sous forme d'une (1) carte-cadeau Global Pet Foods d'une valeur de 4 000 \$ CA. Le prix doit être accepté tel qu'il a été décerné, n'est pas transférable et ne peut être remplacé par de l'argent comptant, sauf à l'entière discrétion du commanditaire du concours. L'utilisation du grand prix peut être assujettie à des modalités supplémentaires applicables aux cartes-cadeaux Global Pet Foods, établies par Global Pet Foods.

Tirage du prix

Un (1) gagnant potentiel sera sélectionné au moyen d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus pendant la Période du concours. Le tirage aura lieu au cours de la deuxième semaine de janvier 2027, environ dix (10) jours ouvrables après la date de clôture du Concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus.

Nous communiquerons avec le gagnant potentiel à l'adresse courriel ou aux numéros de téléphone associés à son compte de membre Récompenses Bleu ou à tout autre numéro fourni avec son bulletin de participation au Concours. Si le participant sélectionné ne peut pas être contacté ou ne répond pas dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la première tentative d'avis, ou si le participant sélectionné est autrement jugé non admissible ou ne se conforme pas au règlement du Concours, il peut être disqualifié et un autre participant peut être sélectionné au moyen d'un tirage au sort. Ce processus peut être répété jusqu'à ce qu'un participant admissible soit contacté avec succès et réponde à toutes les exigences du Concours.

Avant d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit répondre correctement et dans le délai imparti à une question réglementaire d'arithmétique et peut devoir signer et retourner une déclaration d'admissibilité, une décharge de responsabilité, une exonération de responsabilité publicitaire et tout autre document requis par le commanditaire du Concours. Le non-respect de ces exigences peut entraîner la disqualification et la sélection d'un autre participant.

Généralités

BMOSA se réserve le droit de vérifier l'admissibilité d'une personne qui altère ou tente de saboter le processus d'inscription, fournit de faux renseignements ou enfreint le présent règlement du Concours, et de la disqualifier. Les bulletins de participation créés par des moyens automatisés, des scripts, des robots ou d'autres méthodes non autorisées sont interdits et seront disqualifiés. Ni le commanditaire du Concours ni les partenaires de promotion (tels qu'ils sont définis ci-dessous) ne sont responsables de toute blessure ou de tout dommage causé à des personnes (y compris le gagnant) ou à des biens découlant du Concours ou du grand prix.

BMOSA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le Concours, en tout ou en partie, si une fraude, des défaillances techniques ou tout autre facteur au-delà de son contrôle raisonnable nuisent à l'intégrité ou à la bonne administration du Concours.

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Concours seront utilisés uniquement aux fins d'administration du Concours, de remise des prix et de communications connexes, conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels applicables et aux politiques de confidentialité de BMO. Sauf lorsque la loi l'interdit, l'acceptation du prix par le gagnant constitue un consentement à l'utilisation de son nom, de sa ville ou province de résidence, de sa photographie et de son image à des fins promotionnelles sans compensation supplémentaire.

La participation au Concours constitue une acceptation complète et inconditionnelle du présent règlement officiel du Concours et des décisions du commanditaire du Concours, qui sont définitifs et exécutoires à tous les égards se rapportant au Concours. En participant à ce

Concours, les participants dégagent le commanditaire du Concours, Récompenses Bleu et Global Pet Foods et leurs sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires respectifs de toute responsabilité à l'égard des réclamations découlant de leur participation au Concours ou de l'acceptation et de l'utilisation du grand prix.

Commanditaire du concours : BMO Solutions d'assurance Inc.

Partenaires de promotion : BMO Récompenses Bleu, Inc. et Global Pet Food Stores Inc. Les partenaires de promotion ne sont aucunement liés à la gestion ou à l'administration du Concours.

Récompenses Bleu et le logo Récompenses Bleu sont des marques de commerce de la Banque de Montréal, utilisées sous licence par BMO Récompenses Bleu, Inc. et BMO Solutions d'assurance Inc.